

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 02-11-2022

Date de convocation : 11 octobre 2022  
Date d'affichage : 11 octobre 2022

Séance du 20 octobre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Géraud de Sabran Pontevès, Rose-Marie Dumontier, Mylène Garcin, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Jean-François Lovisolo, Brigitte Margaillan, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale

**Procurations de** : Romain Brette à Jean-Luc Borel, Mariane Domeizel à Rose-Marie Dumontier, Alain Gouirand à Eve Maurel, Samantha Khalizoff à Alain Gueydon, Franck Laroche à Joëlle Richaud, Nathalie Lebouc à Mylène Garcin, Karine Mouret à Geneviève Jean, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert

**Absents et excusés** : Anne-Marie Dauphin, Alain de Villebonne, Marc Duval, Philippe Egg, Josiane Giraudon, Michel Partage et Serge Robin,

Monsieur Nicolas Salerno est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-097  
Approbation des nouveaux statuts du SMAVD

Rapporteur : Jean-Louis Robert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts du SMAVD ;

Vu le projet de nouveaux statuts du SMAVD ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB, compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations, est membre du SMAVD.

Ce dernier a entrepris une révision de ses statuts, sur les points suivants :

- Ajout d'une compétence au SMAVD : la gestion, la valorisation et l'aménagement de l'espace alluvial en facilitant ou en organisant le développement d'activités économiques, notamment à vocation touristique, agricole ou concourant à la production d'énergies renouvelables sur les domaines dont il assure la gestion ;

- Ajout d'une modalité d'intervention du syndicat qui peut maintenant réaliser son objet par tout moyen et notamment par voie d'exploitation directe de services, de concession ou par la voie de prise de participations financières dans des sociétés d'économie mixte locales ou toutes autres sociétés ou organismes ;
- Ajout d'une annexe avec la liste des membres.

Chacun des membres est invité à délibérer sur l'approbation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans les quatre mois après la notification du projet, l'avis est réputé favorable.

L'arrêté préfectoral modifiant les statuts pourra être pris dès lors que 2/3 des membres se seront prononcés favorablement.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver les nouveaux statuts du SMAVD ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** les nouveaux statuts du SMAVD ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nicolas Salerno  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,  
Président


